

**ARRÊTÉ**  
portant désignation des membres composant le jury d'Anglais  
de l'épreuve orale pour le Concours BLSES de l'École TSE

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**Vu** le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury chargé d'évaluer les candidats à l'épreuve d'admission d'Anglais au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

**Licence 3 Economie et Licence 3 Economie et MIASHS**

Est composé comme suit :

ARTIGUE Elizabeth, Enseignant contractuel  
BENTLEY Lucile, Professeur agrégé  
BOLZON Fanny, Professeur agrégé  
HARPUR Jennifer, Chargé de Cours et d'Innovations Pédagogiques  
RYAN Stephen, PRCE  
SOGNO Christine, PRCE

**Article 2**

Le jury sera présidé par :

- François Poinas, Doyen de la Formation

**Article 3**

L'admission est prononcée par le Doyen de la Formation, François Poinas.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2025

Le Directeur,  
Christian GOLLIER

